



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-7-11-3

Séance du lundi 1 juillet 2019

STRATEGIE OR

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS EN FAVEUR DU BILINGUISME

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-11-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019 relative à la DM1,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 3 mai 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde les subventions suivantes :
 - 6 000 € pour la Fédération Alsace Bilingue – Verband zweisprachiges Elsass (Colmar),
 - 2 000 € à l'Association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle (Strasbourg),
 - 1 000 € pour l'Association Culture et Loisirs - « Krüttdorscha Akademi » (Berrwiller),
 - 2 500 € pour le Fonds International pour la Langue Alsacienne - FILAL (Niedermorschwihr),
 - 6 000 € pour l'Association « Sprochrenner » (Colmar),
- Précise que ces cinq subventions seront imputées sur le programme E758, imputation 65-311-6574-2657-311 du budget départemental 2019 et feront l'objet d'un versement unique.
 - 8 000 € pour ELTERN Alsace, association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Bilingue (Colmar),
- Précise que cette subvention sera imputée sur le programme E758, imputation 65-28-6574-2657-311 du budget départemental 2019 et feront l'objet d'un versement unique.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité